

«Voilà pourquoi je ne ferai pas grève le 14 juin»

Grève des femmes L'avocate Anne Reiser dégage ses arguments dans son plaidoyer contre la mobilisation féminine de ce 14 juin.



Anne Reiser.
Image: Laurence Rasti

Par Laurence Bézaguet@lbezaguet007
13.06.2019

Avocate spécialiste en droit de la famille, Anne Reiser ne prendra pas part, ce vendredi, à un mouvement qui «n'admet que les personnes qui se sentent femmes». Elle estime que cette grève a «un côté immature qui en mine la crédibilité».

Allez-vous participer à la grève du jour?

Non, les LGBTI ont leur «gay pride», qui est un moment d'ouverture aux autres, et un prélude au débat. Or la grève des femmes, qui exclut les hommes qui sont ou non acquis aux principes d'égalité des droits entre homme et femme et qui n'admet que les personnes qui «se sentent femmes», démontre que ce n'est pas le dialogue qui est espéré, mais l'escalade d'un conflit avec l'homme désigné par son sexe uniquement. Ce qui est, pour un mouvement qui se réclame du principe de l'égalité des droits, une démonstration de discrimination à raison du sexe, soit précisément l'opposé de ce que les femmes réclament pour elles-mêmes. De plus, la désignation, par les femmes, de l'homme comme responsable de tous leurs maux témoigne de leur intention de ne pas prendre la coresponsabilité de leur sort, et de rester un «sexe faible». Ce qui est une fable très éloignée de la réalité; un moyen de manipuler pour obtenir; et une intention de demeurer des victimes, alors que le seul accès au changement, c'est notre propre changement. Enfin, le côté indistinctement «gilet jaune» du mouvement, dans un pays où le dialogue social fonctionne merveilleusement, démontre que l'intention de collaborer pour trouver des accords à propos de ce qui fâche est absente. Ce qui confère au mouvement un côté immature qui en mine la crédibilité.

Qu'est-ce que représente l'égalité pour vous?

L'égalité des droits, soit le fait que ce qui est identique soit traité de manière identique et que ce qui est différent le soit de manière différente.

Avez-vous subi des discriminations dans votre parcours en raison de votre statut de femme?

Non, contrairement à la plupart des hommes, je n'ai pas été confrontée aux impossibilités suivantes: procréer ET m'occuper des enfants; m'occuper des enfants ET faire carrière; être active professionnellement ET être présente auprès des enfants à leur arrivée grâce à un congé parental; pourvoir financièrement à l'entretien de la famille ET avoir mon mot à dire sur l'organisation de la domesticité et sur l'éducation des enfants; ne pas toujours m'occuper des tâches ménagères en raison de la répartition décidée ET être évoquée positivement au foyer en mon absence auprès des enfants; cesser la vie commune avec l'autre parent ET avoir le droit de ne pas cesser la vie commune avec les enfants; rompre une relation qui rend malheureux ET ne pas être coupée des enfants pour autant; être victime de mauvais traitements physiques, psychologiques, financiers ET me voir reconnaître les droits d'une telle victime; vivre comme un être que la nature a sexué ET recevoir du respect à raison de ce sexe.

Créé: 13.06.2019, 19h35 / Tribune de Genève